



Commune de Montauroux (Var)

Avis d'Enquête Publique – Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Du mardi 4 novembre 2025 au jeudi 4 décembre 2025 inclus

La commune de Montauroux informe ses administrés de l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme et du Code de l'environnement.

L'enquête se déroulera du 4 novembre au 4 décembre 2025 inclus, sous la direction de M. Joël Burrier, Commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Toulon.

Objet de l'enquête

Le projet de révision du PLU vise à : Accélérer la transition écologique et énergétique de Montauroux, renforcer l'identité solidaire du territoire, confirmer le rôle de Montauroux comme première polarité économique et fonctionnelle du Pays de Fayence.

Consultation du dossier

Le dossier et le registre d'enquête seront disponibles en mairie, Place du Clos, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Ou consultable en ligne sur : www.montauroux.fr

Les observations peuvent être inscrites sur le registre en mairie,

Ou envoyées par courrier à Monsieur le Commissaire enquêteur – Mairie de Montauroux, 6, Place du Clos, 83440 Montauroux,

Ou transmises par courriel à : commissaire.enqueteur@ville-montauroux.fr

Elles pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5983@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5983> et donc visibles par tous.

Permanences du Commissaire enquêteur : Le public sera reçu en mairie :

Mardi 4 novembre de 14h à 17h

Vendredi 14 novembre de 8h30 à 12h

Mercredi 19 novembre de 14h à 17h

Lundi 24 novembre de 8h30 à 12h

Jeudi 4 décembre de 14h à 17h

À la clôture de l'enquête, le Commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois.

Ces documents seront consultables en mairie et sur le site internet de la commune pendant un an.

Le projet de PLU, éventuellement modifié, sera ensuite soumis au Conseil municipal pour approbation.



Le Maire,
Jean-Yves Huet

19.05.